



Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, bureau 201
Wendake (Québec) GOA 4V0
Tél. : 418-842-5020 • Téléc. : 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

Assembly of First Nations Quebec-Labrador

250, Place Chef Michel Laveau, Suite 201
Wendake, Quebec GOA 4V0
Tel.: 418-842-5020 • Fax: 418-842-2660
www.apnql-afnql.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse « Nos enfants méritent aussi de grandir dans la dignité »

Wendake, le 28 mai 2019 – En réaction à l’annonce du 17 mai dernier par le premier ministre Legault de la mise sur pied d’une Commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse présidée par madame Régine Laurent, l’Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) réitère l’importance d’inclure les Premières Nations dans tout processus de réflexion, y compris les discussions qui détermineront le mandat de la Commission parlementaire spéciale. Il sera primordial d’aborder le fonctionnement du système de protection de la jeunesse du Québec et sa relation avec les Premières Nations, et de revoir les interventions dans le but de mieux répondre à l’intérêt des enfants des Premières Nations.

« Bien que toute décision concernant un enfant doive être prise dans son intérêt supérieur et son mieux-être, la surreprésentation des enfants issus des Premières Nations dans le système de la protection de la jeunesse demeure une réalité indéniable et préoccupante, et ce, à tous les stades d’intervention », a déclaré le chef de l’APNQL, Ghislain Picard.

Avec le dépôt du projet de loi fédéral C-92, soit la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, qui affirme les droits et la compétence des peuples autochtones en matière de services à l’enfance et à la famille, la Commission parlementaire spéciale ne peut procéder sans porter une attention particulière aux défis et aux enjeux vécus par les Premières Nations au Québec. « L’APNQL soutient les Premières Nations dans l’exercice de leur droit à l’autodétermination. Nous n’attendons rien de moins de la part du gouvernement du Québec, qui devra prendre les décisions qui assureront notre pleine implication tout au long du processus », a ajouté le chef Ghislain Picard.

Les statistiques démontrent une situation critique et alarmante. En plus de revoir le fonctionnement de la Direction de la protection de la jeunesse et le rôle des tribunaux, cette Commission nous permettra de mettre en lumière les inégalités que vivent les enfants des Premières Nations sur tout le territoire au Québec.

« L’APNQL exige la nomination d’une personne issue des Premières Nations à la co-présidence de la Commission parlementaire spéciale. De plus, nous demandons que les enjeux spécifiques aux enfants des Premières Nations fassent partie du mandat de la Commission. Nos enfants méritent aussi de grandir dans la dignité », a conclu le chef Ghislain Picard.

Quelques statistiques :

- Le nombre de signalements retenus pour évaluation chez les enfants des Premières Nations au Québec est 4,4 fois plus élevé que chez les allochtones.
- Les enfants des Premières Nations sont 6 fois plus susceptibles que les enfants allochtones de voir leur sécurité ou leur développement jugé compromis.
- Le taux d'enfants des Premières Nations placés par le Directeur de la protection de la jeunesse est près de 8 fois plus élevé que celui des enfants allochtones.

À propos de l'APNQL

L'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador est l'organisme politique qui regroupe 43 chefs des Premières Nations au Québec et au Labrador. Suivez l'APNQL sur Twitter @APNQL.

– 30 –

Renseignements :

Alain Garon, agaron@apnql.com

Conseiller aux communications

Cell. : 418-254-4620